



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

\*\*\*\*\*

**Présents :** MM VOUDON, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, RIPOCHE, GERMAIN, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, MM GODICHAUD, JEAN, Mme PLANTEVIGNE, Mme RODET, MM MESNARD, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET, MM BONNEAU, LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, FOURNIER, PHELLIPPEAU, PANNETIER, TURQAT, CHAUVET

**Excusés :** MM DESSIREIX, BURBAUD.

### **Pôle « Assainissement – Eau potable »**

Après lecture des différents rapports sur la qualité et le prix des services d'eau potable de l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif de l'année 2017 par Monsieur LOLMEDE de Charente-Eaux, le conseil adopte ces trois documents.

#### **Service assainissement**

##### - Assainissement collectif

1. Une participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) est instituée à hauteur de 2000€ sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un tarif dégressif suivant le nombre de lots pour les lotissements (de 2 à 5 lots : 2000€/lot, de 6 à 10 lots : 1600€/lot, de 11 et + : 1400€/lot).
2. Le conseil décide la mise en place d'une redevance pour le contrôle de l'assainissement collectif lors des ventes.
3. La durée des amortissements subventions et immobilisations est déterminée pour l'ensemble des dépenses et recettes du service assainissement.
4. Un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement, de réhabilitation, de création et d'extension de canalisations d'assainissement pour une durée de 4 ans va être lancé.

##### - Assainissement non collectif

1. Il est remis à chaque membre les évolutions et modifications du règlement de service pour adoption au prochain conseil.

#### **Service Eau potable**

1. Une commission « Urbanisme » est formée pour instruire les demandes d'urbanisme : (MM. FOUCHIER, ROY, VOUDON, PHELLIPPEAU, PINAUD, GODICHAUD, LAIDET Alain).
2. Un Marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de construction ou de réhabilitation de canalisations va être lancé.
3. La Durée des amortissements des subventions est fixée à 20 ans.

#### **Dotation de solidarité 2018**

Le conseil décide d'arrêter le montant de cette dotation à 315 000€ et demande que les critères de répartition des communes, sous réserve de l'accord de la Préfecture, comme suit :

- un forfait égal à 5000€ pour chaque commune soit 85 000€
- 50% par rapport à la population des communes soit 115000€
- 50% par rapport aux bases des 4 taxes soit 115000€.

### **Vente de terrain**

Le Président est autorisé à signer la vente d'un terrain sur la zone d'emploi AK 493 pour une superficie de 22a 54ca au prix de 27 048€ TTC à l'entreprise JMC TECHNOLOGIE.

### **Personnel**

Afin de réaliser l'inventaire du patrimoine des deux communes restantes (Genac et St-Cybardeaux), il est créé un poste d'assistant territorial de conservatoire du patrimoine à temps complet de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

### **Admissions en non-valeur**

Le comptable n'ayant pu recouvrer diverses redevances ou loyers, le conseil accepte les admissions en non –valeur de ces dettes détaillées suivant les budgets suivants :

Budget OM : 1973,55€ budget Habitat : 8884,34€ budget assainissement : 130€.

### **DIVERS**

Le Président fait part à l'assemblée de plusieurs informations :

- Le recrutement pour un DGA est toujours en cours
- L'Eté Actif en partenariat avec le Département pourrait avoir lieu en 2019
- La prévention pour le tri des déchets (opération moins 20% de déchets) sera confiée à CALITOM sur le territoire de notre communauté
- Monsieur Bonneau propose d'étudier une éventuelle voie verte des « Rochereaux » commune de St-Cybardeaux à Genac
- La Prochaine réunion du conseil est arrêtée au 6 décembre 2018.